

AVIS D'INFORMATION

59



MME ANNE MARIE THOMAS BLONDEL
APP GHE ETG 3
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS

Date : 25/09/2018
Compte : T2119
Votre conseiller : ENEIS CAPITAL - 0130415440
Référence de l'opération : 677Y2 0000000542052OST I8040000 200 01 FR0010788927 - France
Objet : FR0010788927 - PARTENARIAT ET PROXIMITE A FIP

Madame,

Vous trouverez ci-joint la Lettre Aux Porteurs de l'OPC
PARTENARIAT ET PROXIMITE A FIP transmise par la société de gestion.

Nous vous invitons à prendre connaissance des termes de cette
documentation.

En cas de possibilité de rachat de la valeur, votre demande éventuelle
devra être effectuée par le canal habituel de passage des ordres OPC
et transmise dans un délai suffisant tenant compte de la périodicité et des
conditions de rachat appliquées à cette valeur.

Sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours,
vous détenez à ce jour :
120 PARTENARIAT ET PROXIMITE A FIP.

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour toute
demande de renseignement concernant ce document.

Paris, le 19 septembre 2018

Objet : FIP Partenariat & Proximité – Cinquième distribution

Cher Investisseur,

Vous êtes détenteur de parts A du Fonds d'investissement de proximité (FIP) PARTENARIAT & PROXIMITE (FR0010788927), constitué en décembre 2009 et géré par notre société.

Après une phase d'investissement visant à constituer un portefeuille de sociétés exerçant principalement leurs activités sur une zone géographique préétablie qui comprend les régions Ile de France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le FIP PARTENARIAT & PROXIMITE accompagne ces sociétés dans leur développement et a déjà réalisé plusieurs opérations de cessions.

Les dernières cessions ont permis au FIP de générer suffisamment de liquidités pour pouvoir procéder à sa cinquième distribution, d'un montant unitaire de **7,50€ par part A**.

Compte tenu du nombre de parts que vous détenez, vous recevrez un montant de « **Montant distribué** » euros. Avec cette cinquième distribution s'ajoutant aux versements successifs de 85€ par part en novembre 2015, de 15€ par part en juillet 2016, de 5€ par part en septembre 2016 et de 16€ en octobre 2017, vous aurez perçu un montant de 128,50€ par part A, soit 128,50% du montant nominal de la part.

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, cette distribution fait l'objet d'une retenue à la source des contributions sociales au taux de 17,20%.

Ainsi, cette distribution sera effectuée nette de prélèvements sociaux, **à partir du 27 septembre 2018**, par virement sur votre compte dans l'établissement bancaire qui détient vos parts ou, pour les porteurs en nominatif pur, par chèque.

Nous continuons à chercher activement des opportunités de sortie auprès d'investisseurs industriels ou financiers pour les lignes en portefeuille, et espérons être en mesure de réaliser de nouvelles distributions d'ici la fin de vie du fonds.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Cher Investisseur, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'équipe Small Caps